

DÉLIBÉRATION N° 2024.02.08

CONVENTION RELATIVE AU CONTROLE DE LEGALITE

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le seize février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

**Etaient présents** : Lysiane LE DUC DREAN, Cécile MACHUREY, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Jean-Luc VERET, Marie-Claude HOFFNUNG, Pascale CLAUSER, Jean-Bernard MAILLARD, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT, Philippe ONILLON, Marie-Christine DEHLINGER, Marie-Laure PAIN, Jean CHANAL.

**Absents excusés - Pouvoir** :

Ludovic MAULNY donne pouvoir à Françoise COUTAND  
Philippe BERTEMONT donne pouvoir à Cécile MACHUREY  
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD

**Absents non excusés** :

Houria BADEK  
Éric POTIER

**Secrétaire de séance** : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

---

Vu les articles L.5211-3, L.2131-1 et R.2131-1 à R.2131-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 139 de la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité,

Vu le projet de convention relative au contrôle de légalité dématérialisé avec la Préfecture du Calvados,

Considérant l'accélération des échanges avec la Préfecture et la réduction des coûts liés à la transmission électronique des actes,

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

D'approuver la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité,

D'autoriser Madame la Maire à signer avec la Préfecture du Calvados la convention relative au contrôle de légalité dématérialisé,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**DECIDE** d'approuver la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité,

**AUTORISE** Madame la Maire à signer avec la Préfecture du Calvados la convention relative au contrôle de légalité dématérialisé.

**ADOpte** à l'unanimité

La secrétaire de séance  
Pascale CLAUSER



La Maire,  
Lysiane LE DUC DREAN

*Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre  
Transmis à la Sous-Préfecture le 20 février 2024*

